



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-136220>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-136220**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Correspondant : MME NGUYEN DALMAS Karine, Directeur

Adresse : Direction de la commande Publique, 390 avenue des Lices , CS 41303, 83076 TOULON

Coordonnées :

Téléphone : 0483950569

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://var.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://var.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Le prestataire aura ainsi pour mission d'élaborer la partie médico-sociale (gérontologique et handicap) du futur schéma de l'autonomie du Département du Var, pour la période 2026/2030

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Cette mission se décline autour de 3 objectifs : Réaliser une partie du diagnostic territorial qualitatif et quantitatif sur le Département du Var et ses territoires afin d'adapter l'offre de services et d'équipements à destination des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. Etablir un recensement des besoins des personnes âgées, en situation de handicap et de leurs aidants, via la réalisation d'un questionnaire et d'entretiens qualitatifs de partenaires, Proposer des axes d'amélioration qui constitueront un préalable à la concertation intégrant du benchmarking sur les départements ayant les mêmes enjeux et des projets innovants

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le délai pour le rendu du diagnostic du schéma départemental de l'autonomie 2026/2030 sera de 2 mois à compter de la notification du marché

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

à compter du 03/02/2025 et jusqu'au 02/04/2025

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le financement de la prestation est assuré par le budget départemental. Le marché prévoit dans l'article 7 du CCPAE les clauses de réexamen

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le marché sera attribué à une entreprise individuelle ou à un groupement d'opérateurs économiques. En cas de groupement momentané d'opérateurs économiques, la composition du groupement et son mandataire devront être présentés lors de la remise de l'offre

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 60%
- Prix des prestations apprécié sur la base du prix global et forfaitaire indiqué sur l'acte d'engagement : 40%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 08/01/2025 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

20241897

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://var.fr> Code NUTS : FRL05 Valeur estimée hors TVA : 25 000,00 euro(s)
Modalités d'ouverture des offres : Date: 09 janv. 2025 Lieu : Département du Var Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Marchés réservés : NON L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : NON La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon, 5 rue Racine, BP 40510 83041 Toulon Cedex 9 Tél : 0494427930 Fax : 0494427989 Mel : greffe.ta-toulon@juradm.fr Organe chargé des procédures de médiation : CCIRA de Marseille, Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), Place Félix Baret - CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 Tél : 0484354554 Mel : catherine.pietri@paca.gouv.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Voies et délais de recours : - référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 et s. du CJA), - référé contractuel (articles L.551-13 et s. du CJA), pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - recours en contestation de la validité du contrat (Arrêt CE du 04/04/2014 "Département Tarn et Garonne") qui peut être exercé par les tiers au contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution du marché. Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Le marché sera attribué à une entreprise individuelle ou à un groupement momentané

d'opérateurs économiques. En cas de groupement d'opérateurs économiques, la composition du groupement et son mandataire devront être présentés lors de la remise de l'offre. En application de l'article R. 2142-21 du CCP, l'acheteur interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs candidatures en agissant à la fois: 1/ en qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements, 2/ en qualité de membres de plusieurs groupements. En application de l'article R. 2142-22 du CCP, après attribution du marché à un groupement, l'acheteur impose la forme d'un groupement solidaire. Les clauses de réexamen portent notamment sur : > Les modifications du marché pour circonstances imprévisibles Le jugement sera effectué à partir des critères pondérés suivants : Critère Valeur Technique: 60 % Critère Prix : 40 % Jugement du Critère Valeur technique (pondération 60 %) : Sous critère 1.1 : Organisation et interaction avec le département - noté sur 5 points, coefficient 4 soit un maximum de 20 points. Sous critère 1.2 : Nombre, qualification et expérience des personnes affectées à la réalisation des prestations, noté sur 5 points, coefficient 4 soit un maximum de 20 points. Sous critère 1.3 : Rétro-planning et méthodologie - noté sur 5 points, coefficient 4 soit un maximum de 20 points

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/12/2024